

Directives anticipées en santé mentale, personne à prévenir, personne de confiance

Le Code de la santé publique (CSP) renforce la possibilité du malade de participer activement à son parcours de soin, en lui permettant de faire valoir son avis, au cas où il ne serait plus en mesure de l'exprimer, par la désignation d'une personne de confiance. Celle-ci peut également accompagner le malade tout au long de sa prise en charge. Le malade a également la possibilité de choisir une personne à prévenir, qui est surtout la personne qui sera informée de sa présence sur le lieu de soin. La réglementation prévoit l'identification dans le dossier du patient aussi bien de la personne à prévenir que de la personne de confiance. La loi Léonetti-Claeys du 2 février 2016, quant à elle, modifie et renforce les dispositions relatives à la fin de vie et notamment sur les directives anticipées.

Objectifs

Objectif global :

- Connaître les enjeux, conditions et modalités de mises en œuvre des directives anticipées et de la personne de confiance, et de la personne à prévenir

Objectifs opérationnels :

- Connaître le dispositif de la loi et du décret d'application
- Comprendre le contexte de la mise en place des directives anticipées en santé mentale
- Savoir informer, en tant que soignant, la personne soignée de la possibilité d'exprimer et de rédiger des directives anticipées
- Comprendre les enjeux à informer la personne soignée sur la désignation d'une personne de confiance et d'une personne à prévenir
- Mettre cette désignation en perspective des soins sans consentement et tout particulièrement des mesures d'isolement et contention
- Utiliser des méthodes et outils adaptés pour la rédaction des directives anticipées
- Tracer les informations (personne à prévenir, personne de confiance, directives anticipées) dans le dossier du patient

Le + de la formation

Une formation qui articule les dimensions éthiques, légales et humaines de la fin de vie, avec une approche concrète et interactive permettant aux professionnels de mieux accompagner les patients et leurs proches. Des mises en situation et jeux de rôle

favorisent l'appropriation des outils et le développement d'une posture professionnelle adaptée, notamment autour des directives anticipées et de la personne de confiance, y compris dans le contexte spécifique de la psychiatrie.

Public concerné et pré-requis

- Professionnels des services de soins (cadres de santé, infirmiers, aides- soignants, assistants sociaux,...)

Programme

- Introduction de la formation, présentation des objectifs, de la méthodologie et recueil des attentes des participants
- Représentations de la mort, du deuil et de la fin de vie
- Cadre légal et recommandations sur les soins palliatifs et la fin de vie
- Droits de la personne en fin de vie et enjeux éthiques dans le soin
- La personne à prévenir et la personne de confiance : rôles, désignation et implications
- Les directives anticipées : cadre légal, rédaction, conservation et prise en compte
- Comment aborder les directives anticipées avec le patient : échanges et mises en situation
- Les directives anticipées incitatives en psychiatrie (DAI/DAIP) : objectifs et modalités d'utilisation
- Bilan et évaluation de la formation

Votre intervenant

- Juriste spécialisé en droit de la santé

Notre démarche

Formation participative alternant apports théoriques courts, échanges de pratiques entre participants et mises en situation autour de cas concrets rencontrés avec les patients.

Livrables

Un livret pédagogique remis à chaque participant

Evaluation

- La présence à l'ensemble des séances de formation est nécessaire pour l'atteinte des objectifs de la formation. Les stagiaires et l'intervenant seront ainsi tenus de signer une feuille d'émargement pour chaque demi-journée de formation suivie.
- Les compétences seront évaluées, par le formateur, au fur et à mesure de la formation afin de valider leur acquisition.

Demande de devis

Email

Ce champ n'est utilisé qu'à des fins de validation et devrait rester inchangé.

Civilité

▼

Nom(Nécessaire)

Prénom(Nécessaire)

Nom de l'établissement / structure(Nécessaire)

Téléphone(Nécessaire)

E-mail(Nécessaire)

Fonction(Nécessaire)

Adresse

Code postal(Nécessaire)

Ville

Objet

▼

Nombre de personnes à former

Période souhaitée

Commentaire(Nécessaire)

Je souhaiterais avoir de plus amples informations.

Pourriez-vous me recontacter s'il vous plait ?

Je souhaite être rappelé(e)

☐ Je souhaite être rappelé(e)

Conformément au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles, les informations vous concernant sont destinées à Infor Santé, responsables du traitement. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez l'exercer en adressant un e-mail à l'adresse électronique suivante : rgpd@avenirsanteformation.fr. (Merci de ne pas ajouter d'informations personnelles ou sensibles) En savoir plus ici

Envoyer

Inter

Jours : 1 jour

Tarif : 375€ - Déjeuner offert

Paris

Date(s) :

- 02 Juillet 2027
- 17 Décembre 2027

Intra

Jours : 1 jour

Tarif : Devis personnalisé sur demande

Dans votre établissement - Partout en France

Demande de contact

[Demande de devis](#)

Dernière modification le 25 septembre 2026 à 14h51

50 rue Tudelle - 45100 ORLEANS
02 38 84 67 67
contact@formasante.fr